

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 octobre 2010

L'an deux mille dix, le **26 octobre**

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, en date du 18 octobre 2010 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Toutes les Communes sont représentées sauf Duzey et Sorbey

Etaient présents :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Mme Claude ADNET, | - Mr Michel LAMBOTTIN, |
| - Mme Jocelyne ANTOINE
MALIK, | - Mme Nicole LATOUCHE, |
| - Mme Sabine ARTISSON, | - Mr Jean Claude LOISON, |
| - Mr Jean Louis AUBRY, | - Mr Loïc MAIRE, |
| - Mr Bernard BABIN, | - Mr Bernard MARRE, |
| - Mme Marie Claire BAUDLET, | - Mme Isabelle MASSON, |
| - Mr Jean Marie BLONDIN, | - Mr Thierry MAZET, |
| - Mr François BRELLE, | - Mr Jean Marie MISSLER, |
| - Mme Josette BROGGI, | - Mr Yves MODESSE, |
| - Mr Christophe CAPUT, | - Mr Maurice MORIN, |
| - Mme Clotilde COLLE, | - Mr Yves OTHE, |
| - Mr Michel COLLIGNON | - Mr Christian PERGENT, |
| - Mr Bernard COLLIN, | - Mme Suzanne PIERRET, |
| - Mr Eric DEVILLE, | - Mr Serge PIRAN, |
| - Mr Robert DEVOILLE, | - Mme Arlette QUENTIN, |
| - Mr James DUCHET, | - Mr Philippe RENAUDIN, |
| - Mr Philippe ERARD, | - Mr Pascal SCANGA, |
| - Mr Guy GILQUIN, | - Mme Nadine SCHMIT, |
| - Mr Philippe HARACZAJ, | - Mr Ferdinand SCHWAB, |
| - Mr Jean Paul HENRY, | - Mr Massimo TRINOLI, |
| - Mr Michel JOZAN, | - Mr Michel VALETTI. |
| - Mr Bernard KIRCHER, | - Mr Christophe WILCKE |
| - Mr Jean LAMBERT, | - Mr Nicolas ZANUTTO |

Etaient excusés :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| - Mme Marie Claude GARNIER | - Mr Gilles SPINELLI |
| - Mr Roger GILLET | - Mr Alain SUSEK |
| - Mr Philippe GRIFFON | - Mme Danièle VIVARELLI |
| - Mr Marcel MIETTON | - Mr Simon WATRIN |
| - Mr Bernard PETIT | |

Nombre de Membres présents : **39/50**

Il a été, procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Christophe CAPUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Avant d'aborder la séance le Président propose **d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :**

- ✓ Décisions modificatives.
- ✓ Annulation de redevances OM.

Ordre du jour :

1. Présentation par Monsieur FUSS, Inspecteur Jeunesse et Sports, du service civique.
2. Projet de création d'un relais assistantes maternelles.
3. Projet de création d'une recyclerie.
4. Projet d'étude de la Chiers et ses affluents.
5. Projet de maintien de la gendarmerie sur le canton de Spincourt.
6. Nouvelle fiscalité.
7. Modification des statuts.
8. Maison médicale : attribution des lots du marché, création d'un budget annexe, régime de TVA.
9. Décisions modificatives.
10. Avenant au programme de voirie 2010.
11. Conventions de mandats et fonds de concours.
12. Investissement pour les crèches intercommunales.
13. Subvention OPAH.
14. Ouverture de poste pour la cantine et garderie à Rouvrois sur Othain
15. Ajustement du contrat de travail du poste de direction.
16. Annulation de redevances ordures ménagères
17. Questions diverses.

Le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent Conseil Communautaire. A l'unanimité le procès verbal est approuvé.

En préambule le Président fait part à l'assemblée des points suivants :

- La rentrée scolaire s'est relativement bien passée, malgré le manque de place pour les enfants de moins de 2 ans.
- Le nombre de places à la crèche ne fait que de croître (une demande d'agrément pour 15 enfants par structure est en cours).
- Le dossier sur la ZA d'Eton a été déposé auprès des financeurs (en attente de leur décision).
- La voirie 2009 est en cours de finalisation, la voirie 2010 est finalisée.

- Le président fait remarquer que les invitations étaient accompagnées de documents préparatoires permettant une meilleure compréhension des sujets, un gain de temps et une application de la réglementation. Evidemment cela représente un coût de plus de 2 € par enveloppe (enrappelant qu'une partie a été distribuée par le personnel administratif). Quelques délégués ne viennent jamais. Doit-on envoyer uniquement aux titulaires, ces derniers devant transmettre à leur suppléant en cas de non présence ? Il appartient à chacun de réfléchir à ce sujet et nous informer de leur réflexion.

1. PRESENTATION PAR MONSIEUR FUSS, INSPECTEUR JEUNESSE ET SPORTS, DU SERVICE CIVIQUE.

Le service civique est un engagement volontaire pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'accomplir une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation. D'une durée de 6 à 12 mois, pour une durée hebdomadaire de mission représentant au moins 24 heures, elle donne lieu au versement d'une indemnité de 440 € prise en charge par l'Etat (+ 100 €). La mission est effectuée auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public et ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

Le référentiel des missions est disponible sur le site www.service-civique.gouv.fr. Il identifie 9 domaines d'actions prioritaires.

Les obligations pour la structure d'accueil : un tutorat, un accompagnement des jeunes.

Le dossier de demande d'agrément peut être téléchargé sur le site internet cité ci-dessus.

Référente départementale Service Civique : Mme Annick Gillot
11, rue Jeanne d'Arc – CS 50612 – Bar-le-Duc Cedex - Tél: 03 29 77 42 14
Mail : DDCSPP-jeunesse-sports@meuse.gouv.fr

2. PROJET DE CREATION D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Rappel de l'historique :

La commission, avec le concours de la caf, a déjà travaillé sur ce sujet. La création d'un relais assistante maternelle s'inscrivait dans la politique volontariste de la codecom pour le développement de notre offre d'accueil de la petite enfance. L'objectif était de promouvoir le métier d'assistante maternelle. Cette politique a conduit au développement du réseau asmat par l'accroissement de la demande d'agréments et au développement d'un mode d'accueil alternatif par la création de deux crèches à Spincourt et Arrancy sur Crusnes.

La commission étant mobilisée sur le projet « création de 2 crèches » a différé le projet de création du relais assistantes maternelles ; question à l'ordre du jour aujourd'hui.

Le projet de relais d'assistantes maternelles (RAM) de la Codecom compléterait les 19 RAM meusiens existants. Un animateur devra être recruté sur la base d'un mi-temps (subventionné à presque 80% par la CAF et la MSA). Ce mi-temps pourrait éventuellement être complété par un mi-temps aux crèches (à voir). Il est rappelé qu'en début d'année un bilan complet des crèches sera effectué.

► Les assistantes maternelles d'Eton préféreraient avoir une réunion préalable à l'envoi du questionnaire afin de bien comprendre ce qu'est un RAM.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité,

Vu la nécessité de développer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire,

Considérant la nécessité de promouvoir le métier d'assistante maternelle,

Sachant que l'objectif d'un RAM est :

- De mettre les assistantes maternelles et parents en relations.
- De les informer de leurs droits et devoirs.
- De proposer des animations à l'attention des parents et des professionnels.
- D'impulser une dynamique sur le secteur en matière de petite enfance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- De poursuivre la réflexion sur ce dossier,
- L'envoi de questionnaires à toutes les assistantes maternelles du territoire afin d'identifier clairement leurs besoins,

Autorise le Président :

- A demander un agrément à la CAF,
- A déposer un dossier de demande subvention à la CAF et MSA.
- A signer tout document nécessaire.

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. PROJET DE CREATION D'UNE RECYCLERIE.

En septembre 2009, le Conseil Communautaire autorisait le président à déposer des dossiers de demande de financement. Les négociations avec le Conseil Général de la Meuse, propriétaire du terrain, viennent de s'achever : terrain à 1 € le m² à la place de 8 € initialement prévu (les frais de bornage et d'actes étant en sus).

Le plan de financement est donc légèrement modifié.
L'objectif de ce projet est d'obtenir moins de tonnage à la déchetterie.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence environnement,

Vu le dossier de création d'une recyclerie validé par le conseil communautaire le 29 septembre 2009,

Considérant le nouveau prix d'achat du terrain,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Valide le nouveau plan de financement ci-après,
- Autorise le Président à engager les travaux
- Autorise le Président à signer tous actes, notamment pour l'achat du terrain.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	
Achat du terrain	1 500,00	<u>Autofinancement</u>	25 006,47
<u>Sous total acquisition</u>	<u>1 500,00</u>	(25,87 %)	
Travaux (voirie...)	72 808,60	ADEME	45 237,00
Construction hangar	14 926,02	Conseil Régional	13 271,00
<u>Sous Total invest.</u>	<u>87 734,62</u>	Conseil Général	13 160,00
Guide de l'utilisateur	739,85	<u>Sous total</u>	
Panneau info.	2 000,00	<u>subventions</u>	71 668,00
<u>Sous total communication</u>	<u>2 739,85</u>	(74,13 %)	
Honoraire architecte	950,00		
Honoraire MO	3 750,00		
<u>Sous total honoraires</u>	<u>4 700,00</u>		
TOTAL DEPENSES	96 674,47	TOTAL RECETTES	96 674,47

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. PROJET D'ETUDE DE LA CHIERS ET SES AFFLUENTS

Le bureau de la Codecom réuni le 7 octobre a eu une présentation du projet d'étude sur la Chiers et ses affluents en partenariat avec les Codecom de Montmédy, Stenay et Damvillers. La Codecom de Montmédy serait le coordinateur.

Concernant la Codecom de Spincourt sont exclus de l'étude :

- Arrancy et Saint Pierrevillers (car Crusnes et affluents, ne faisant pas parti du même bassin)
- Amel et Senon (déjà engagés avec la Codecom d'Etain car bassin-versant de la Moselle)
- Les communes attachées adhérentes au SIEP (Dommary Baroncourt, Gouraincourt, Domremy la Cannes, Eton) ou un projet est en cours.

La Codecom compte 107 km linéaire de cours d'eau.

Le cout de l'étude pour l'ensemble des Codecoms concernées serait de 100 000 € TTC soit 83 500 € HT. La répartition entre les 4 structures pourrait se faire soit uniquement au prorata de la population, soit uniquement au prorata du linéaire, soit 50 % population et 50% linéaire.

Après subvention (agence de l'eau Rhin-Meuse 50 %, Conseil Général de la Meuse 30 %), il resterait environ 5 000 € à la charge de notre collectivité.

► Senon et Amel ont déjà effectués cette étude (avec la Codecom d'Etain). Ils en sont à la phase de travaux. Question est posée sur l'entretien des rivières une fois les travaux effectués.

Il est validé à l'unanimité que les travaux liés à l'entretien sont du ressorts de la Codecom.

Vu les différentes réunions d'informations organisées sur l'opportunité de réaliser une étude préalable à la restauration et la renaturation de la Chiers, de l'Othain, du Loison et de leurs affluents en lien avec les Communautés de Communes du Pays de Montmédy, de la Région de Damvillers, et du Pays de Stenay.

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter l'étude proposée,
- d'adhérer au groupement de commande créé à cet effet et dont les modalités sont définies dans la convention constitutive ci-jointe, en particulier pour le choix d'un bureau d'étude,
- de confier la mission de coordonnateur du groupement à la Communauté de Communes du Pays de Montmédy,
- d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à signer la convention constitutive du groupement et tous actes inhérents à ce projet.

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. PROJET DE MAINTIEN DE LA GENDARMERIE SUR LE CANTON DE SPINCOURT.

La solution consistant à construire une gendarmerie à Dommary Baroncourt est écartée par l'Etat, de plus, notre Codecom, qui porterait seule le projet, aurait du mal à assurer au niveau des finances (début des travaux de la maison de santé fin 2010 = 2 millions €, début des travaux de l'école de Dommary Baroncourt 1^{er} semestre 2011 = 3,5 million €) et il faudrait revoir le dossier dans sa totalité.

Deux solutions sont donc à examiner :

- 1) Nous acceptons le transfert à Etain avec toutes ses conséquences
- 2) Nous considérons que la gendarmerie est une gendarmerie cantonale et nous acceptons de créer un syndicat qui regrouperait la commune de Boulogny et notre Codecom (c'est ce qui a été fait en son temps pour gérer la maison de retraite de Boulogny). La création permettrait l'obtention d'une subvention supplémentaire de 200 000 € (DDR) venant s'ajouter aux aides financières déjà prévues (219 366 € Etat + 145 000 € GIP). Le cout de l'opération étant estimé à 1,65 million €, le solde de l'opération serait couvert par un emprunt (annuité de 71 000 € sur 30 ans). La gendarmerie verserait un loyer de 73 000 €
Bien entendu le fonctionnement du syndicat se ferait sans embauche.

► Le débat est lancé et suscite plusieurs réactions notamment sur :

- l'utilité ou non d'avoir une gendarmerie sur le canton, celle d'Etain étant proche.
- Le rassemblement de tous les gendarmes à Etain serait plus efficace.
- La défense de la proximité, le fait de conserver les services sur le territoire (au même titre que les agences postales...)
- Le fait que la commune de Boulogny n'ait jamais joué le jeu et qu'il serait préférable de créer une gendarmerie à Baroncourt ou Spincourt.
- Cette idée est écartée puisqu'il faudrait recommencer tout le travail fait par l'EPSI, ce serait un dossier complètement différent. De plus, la Codecom ne peut actuellement porter seule cet investissement (il faudrait attendre au moins 3 ans et ce serait alors trop tard)
- le fait qu'il faut éviter l'antagonisme avec Boulogny, qu'il faut se rapprocher (le passé c'est le passé construisons l'avenir). Il est important de garder une dimension cantonale.
- Les services vont dans les deux sens : nous allons accueillir à Spincourt l'extension de la maison de retraite, qui aurait pu rester à Boulogny. De plus cette opération ne va rien nous coûter.
- Le service rendu est toujours moins bon lorsqu'il est réduit, lorsque l'on ne connaît pas ou plus les personnes. Il faut garder une taille humaine.
- Le fait que même si actuellement plusieurs brigades interviennent sur vos villages, lorsqu'il y a des problèmes les dossiers reviennent à la brigade de Boulogny.
- Le fait qu'il faut garder une brigade à taille humaine
- Il faut faire attention à la construction pour ne pas faire comme Commercy, ne pas jeter l'argent par les fenêtres

► Le président demande un vote de principe.

► Suite à une demande de l'assemblée, le comptage des personnes souhaitant un vote à bulletin secret est effectué : 11 pour.

Demande rejeté, il n'y a pas le quart des votants.

► Le président propose de reporter de trois semaines le vote afin que chacun puisse bien réfléchir. Refus à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager les démarches visant à la constitution d'un syndicat mixte pour la gestion de la gendarmerie de Boulogny.

Voix pour : 29

Voix contre : 6

Abstention : 4

6. NOUVELLE FISCALITE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour, l'état ayant acté le fait que le processus se fera automatiquement.

7. MODIFICATION DES STATUTS.

Ce point de l'ordre du jour est reporté au conseil communautaire de Novembre.

8. MAISON MEDICALE : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE, CREATION D'UN BUDGET ANNEXE, REGIME DE TVA.

MAISON MEDICALE : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE

Après en avoir délibéré, et considérant la position de la commission d'ouverture des plis réunie ce jour à 18 heures, le conseil communautaire autorise le Président à signer les marchés de travaux conformément au tableau ci-après :

N°	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT en € HT
1	TERRASSEMENT - VRD	MONTI	129 010,09
2	GROS ŒUVRE	SARIBAT	365 000,00
3	ETANCHEITE	SMAC	124 502,76
4	ISOLATION EXTERIEURE	Nouvelle consultation	
5	MENUISERIE EXTERIEURE	ALBRAND	107 791,00
6	SERRURERIE	Nouvelle consultation	
7	MENUISERIE INTERIEURE	STEINER	89 494,00
8	PLATRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFONDS	IDEAL CREATION	72 012,70
9	CHAPE – CARRELAGE - FAÏENCE	J. Bernard Revet	29 360,00
10	SOLS SOUPLES	PETITJEAN ET ENFANTS	42 026,00
11	PEINTURE	PETITJEAN ET ENFANTS	28 781,00
12	PLOMBERIE - SANITAIRE	HIRSCHAUER SARL EGIL	39 929,80
13	CHAUFFAGE - VENTILATION	HIRSCHAUER SARL EGIL	128 371,12
14	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	SARL EGIL	143 707,10
15	ESPACES VERTS	MEUSE PAYSAGES	5 193,40

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Christophe WILCKE ne prend pas part au vote.

Voix pour : 38

Voix contre : 0

Abstention : 0

MAISON MEDICALE : BUDGET ANNEXE ET TVA

Le président informe que l'on ne peut prétendre à la FCTVA. Il faudra donc créer un budget annexe.

- Vu la délibération en date du 27 novembre 2008 décidant de la création d'une maison de santé rurale du pays de Spincourt sur le territoire de la commune de Spincourt,
- Vu la non éligibilité de cette opération au régime du F.C.T.V.A.,

Le Conseil Communautaire décide après en avoir délibéré :

- De créer un budget annexe pour l'opération « Maison de santé rurale du pays de Spincourt »
- D'assujettir cette opération au régime de la T.V.A., conformément aux dispositions prévues par l'art. 260 du Code Général des Impôts.

Christophe WILCKE ne prend pas part au vote.

Voix pour : 38

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. DECISIONS MODIFICATIVES.

OP.053 MAISON MEDICALE				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
article	libelle	BP 2010	DM 2010-1	Budget Total
	TOTAL DEPENSES	1 991 891	- 1 991 891	
20	Immobilisations incorporelles	2 464	- 2 464	
2031	Frais d'études	2 464	- 2 464	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 989 427	- 1 989 427	
2313	Constructions	1 989 427	- 1 989 427	
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
article	libelle	BP 2010	DM 2010-1	Budget Total
	TOTAL RECETTES	1 172 475	- 1 172 475	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	772 475	- 772 475	
1322	Région	222 475	- 222 475	
1323	Départements	300 00	- 300 000	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	250 000	- 250 000	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400 000	- 400 000	
1641	Emprunts en euros	400 000	- 400 000	

OP.057 VOIRIE 2010

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

article	libelle	BP 2010	DM 2010-1	Budget Total
	TOTAL DEPENSES	82 810	85 866	168 676
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500	103	603
2033	Frais d'insertion (appels d'offre dans la presse)	500	103	603
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 310	85 763	168 073
21751	Réseaux de voiries	82 310	85 763	168 073

RECETTES D'INVESTISSEMENT

021	Virement de la section de fonctionnement	1 056 718	- 733 550	323 168
------------	---	------------------	------------------	----------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

article	libelle	BP 2010	DM 2010-1	Budget Total
011	Charges à caractère général	690 748	10 000	700 748
617	Etudes et recherches		10 000	10 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	880 700	25 000	905 700
64131	Rémunération	327 850	20 000	347 850
6455	Cotisations pour assurance du personnel	17 500	5 000	22 500
65	Autres Charges de Gestion courante	136 733	55 300	192 033
6554	Contributions aux organismes de regroupement	15 000	5 000	20 000
6574	Subv. fonct.aux asso. et autres org. droits privé	65 253	50 300	115 553
022	Dépenses imprévues (section fonct.) e	123 600	12 530	136 130
023	Virement à la section d'investissement	1 056 718	- 733 550	323 168
TOTAL DES DEPENSES DE FONCT. DE L'EXERCICE		3 239 863	- 630 720	2 609 143

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

article	libelle	BP 2010	DM 2010-1	Budget Total
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 870 583	- 1 261 440	3 870 583
74836	Dotation de développement rural	630 720	- 630 720	1 261 440
TOTAL DES RECETTES DE FONCT. DE L'EXERCICE		3 239 863	- 630 720	2 609 143

Christophe WILCKE sort de l'enceinte et ne prend pas part au vote.

Voix pour : 38

Voix contre : 0

Abstention : 0

10. AVENANT AU PROGRAMME DE VOIRIE 2010.

Il est proposé un avenant en plus-value, d'un montant de 24 781,12 € HT sur la tranche ferme et 5 284,49 € HT sur la tranche conditionnelle pour des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché (surtout modification des quantités).

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence voirie,
Vu le marché du programme de voirie 2010, attribué à l'entreprise COLAS EST,

Considérant l'objet de l'avenant N° 1,

a) Ajouter ou retrancher au marché de base tranche ferme des quantités identifiées dans le cadre de décompositions de prix du marché :

- Montant HT lots 1 et 2 tranche ferme de base initial : 188 170.00 € HT
- Montant HT lots 1 et 2 tranche ferme de base modifié : 212 951.12 € HT
- **Montant différence tranche ferme de base : + 24 781.12 € HT**

- Montant HT tranche conditionnelle initial : 19 079.50 € HT
- Montant HT tranche conditionnelle modifié : 24 363.99 € HT
- **Montant différence tranche conditionnelle : + 5 284.49 € HT**

b) Ajouter ou retrancher au marché de base tranche ferme des quantités non identifiées dans le cadre de décompositions de prix du marché :

- **PS1 : raccordement de canalisation**
sur ouvrage existant : **2 X 180.00 € HT + 360.00 € HT**
- **PS 2 : Démolition et réfection**
Dalle béton non armé : **6 X 50.00 € HT + 300.00 € HT**

Balance de l'ensemble des travaux en +/- : + 30 725.61€ HT

c) Prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme de 2 mois et de la tranche conditionnelle de 1 mois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant N° 1

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 39
Voix contre : 0
Abstention : 0

11. CONVENTIONS DE MANDATS ET FONDS DE CONCOURS.

Des travaux relatifs au programme de voirie 2010 ont été effectués sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence voirie et éclairage public,

Vu le règlement intercommunal en matière de voirie adopté lors de la séance du Conseil Communautaire du 07 juin 2007,

Vu les travaux de voirie et d'éclairage public nécessaires dans diverses communes de la CODECOM,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré autorise le Président à signer les conventions de fonds de concours et les conventions de mandat avec les communes concernées par ces travaux.

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

12. INVESTISSEMENT POUR LES CRECHES INTERCOMMUNALES.

Suite à l'augmentation du nombre d'enfants, quelques achats sont nécessaires notamment des jouets, barrières de sécurité, etc. Le cout prévu est de 6 486 € HT pour la crèche d'Arrancy et 6 236 € HT pour celle de Spincourt. Ces investissements, prévus pour 2011, sont financés à 80 % par la CAF.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité,

Considérant l'accord d'agrément à 12 enfants depuis mi 2010 pour les deux crèches intercommunales, et l'extension demandée (en cours) pour l'agrément à 15 enfants sur les deux sites,

Compte tenu des besoins en nouveaux matériels afin de proposer aux enfants accueillis des activités diverses et variées,

Considérant le coût prévu de 6 486 € HT pour la crèche d'Arrancy et 6 236 € HT pour celle de Spincourt,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide

- De valider la commande d'investissement pour les crèches intercommunales,
- D'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

13. SUBVENTION OPAH.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence Habitat,

Vu la délibération du conseil de communauté du 30 août 2004 approuvant le règlement intérieur de l'OPAH et donnant délégation au bureau pour octroyer les subventions dans le cadre de l'OPAH,

Vu les crédits disponibles au budget de l'exercice en cours,

Vu les dossiers présentés, en vue de bénéficier d'une prime dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

Décide :

Article 1 :

La Communauté de Communes du Pays de Spincourt attribue une aide financière pour l'amélioration de l'habitat des immeubles selon le tableau suivant :

Nom et Prénom	SAHI Belaïd	SIMON Joséphine	HOTTIER Gilbert
Adresse de l'immeuble	15 rue de Moscou 55150 SAINT LAURENT	2 rue Maucourant 55230 AMEL	1 rue du Ramenil 55230 ARRANCY
Montant de la dépense subventionnable	42 624.00	3 690.39	100 500.00
Montant de la subvention	4 262.00	350.00	12 350.00
Type de prime	Abondement conventionnement.	Maintien à domicile	Abondement conv. + vacance + prime fenêtres

Article 2 :

Le montant de cette aide est fixé conformément au règlement communautaire.

Article 3 :

Le versement de la subvention sera effectué sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées et après vérification par le cabinet URBAM CONSEIL de la conformité et de la bonne exécution des travaux.

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

14. OUVERTURE DE POSTE POUR LA CANTINE ET GARDERIE A ROUVROIS SUR OTHAIN

Il convient d'ouvrir deux postes pour la cantine de Rouvrois, le nombre d'enfants accueillis étant régulièrement de 100 à 110.

OUVERTURE DE POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

Pour faire suite à l'augmentation de l'effectif de la cantine du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain, le Président explique qu'il convient d'ouvrir deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe afin d'assurer l'encadrement des enfants. Le temps de travail journalier est de 90 minutes, soit 6 heures hebdomadaires.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide :

- La création de deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 4,73/35^{ème} (*annualisé*), à compter du 1^{er} novembre 2010.
- La rémunération pour les non titulaires, basée sur l'échelon 1 de l'échelle 3 soit IB 297 - IM 292

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

15. AJUSTEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU POSTE DE DIRECTION.

Le Président explique à l'assemblée que pour respecter la législation en vigueur, il y a nécessité de prendre une délibération pour pourvoir le poste de direction générale des services de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, constatant que la publicité concernant le recrutement d'un directeur général des services a bien été effectuée, décide de procéder à l'embauche à partir du 6 septembre 2010 d'un agent non titulaire sur le grade d'attaché sur la base de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et fixe la durée hebdomadaire de travail à 35 heures.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'échelon 11 du cadre d'emploi des attachés territoriaux indice but 759 indice majoré 626.

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2010.

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

16. ANNULATION DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES.

Le Conseil Communautaire autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

le premier semestre 2010 :

Réf	NOM-Prénom	Motif	Montant
70/495	CARBONERA J. Pierre Dommary Baroncourt	1 pers DCD le 23/05/10	- 5.11
169/2397	ARQUEVAUX Gérard Amel	1 pers DCD le 27/09/10	- 17.85
171/2768	PONCELET Hubert Billy	Départ d'une pers au 31/07/10	- 29.75
187/4012	DUC Bertrand Senon	Départ de 2 pers au 31/08/10	- 47.60
172/3022	MALLIM Salah Dommary Baroncourt	Une pers DCD au 19/10/10	- 11.90

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

17. QUESTIONS DIVERSES.

a. Compétence scolaire :

Les conseils d'écoles vont commencer d'ici quelques jours. Une réflexion est en cours pour refondre les financements (cout par élève). Il y a cette année 653 élèves dans nos RPI. Les enfants de moins de 2 ans ne sont plus accueillis partout faute de places (seul 11 enfants de moins de 2 ans sont scolarisés).

Voir les tableaux en annexe

b. Compétence habitat

Rien à signaler si ce n'est la maison d'Amel en vente.

c. Téléthon

Il s'agit de récolter des fonds pour lutter contre les maladies orphelines. Appel est fait à l'ensemble des personnes : il faut se mobiliser et notamment pour la distribution de tracts, la vente des tickets pour les ballons... Une demande est lancée auprès des maires du RPI de Baroncourt afin de pouvoir les rencontrer et envisager une action (la manifestation ayant lieu tous les ans étant en suspend).

d. Tourisme

Le conseil d'administration initialement prévu le 8 novembre sera reporté au 09 novembre.